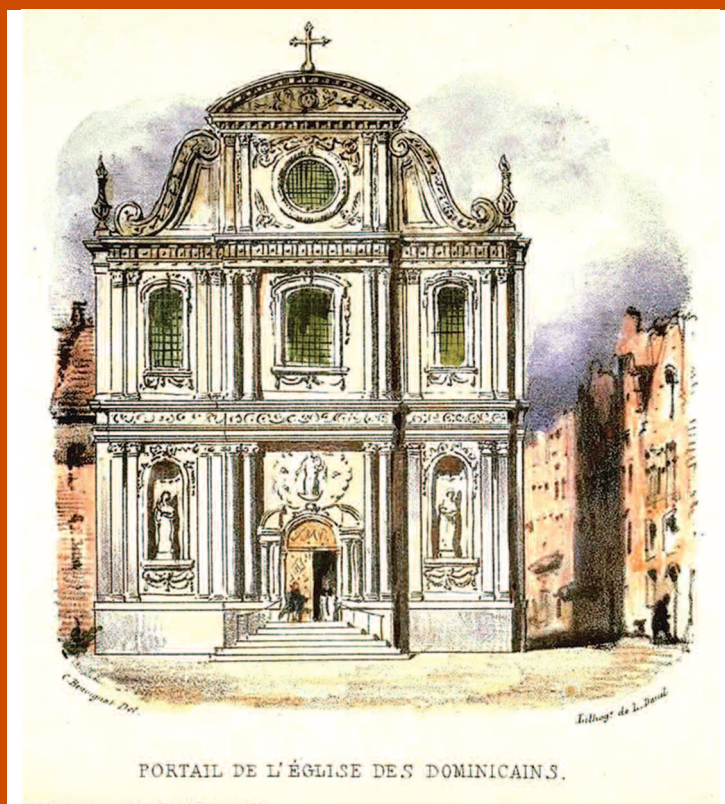


Revue du Nord

440

Histoire

Nord de la France . Belgique . Pays-Bas



UNIVERSITÉ DE LILLE

Tome 103-Juillet/Septembre 2021
février 2022

Agrandir, maintenir ou reconstruire ?
Projets et débats relatifs à l'église
Notre-Dame-de-Bon-Secours
à Péruwelz au XIX^e siècle

Notre-Dame-de-Bon-Secours à Péruwelz est un joyau de l'architecture religieuse néogothique belge de la fin du XIX^e siècle (fig. 1). Ce monument pittoresque, trônant au sommet d'une colline aux pentes abruptes, est érigé en 1885 le long de la frontière française à l'emplacement d'une ancienne chapelle des Temps modernes. La présence de ces deux édifices successifs s'explique par l'émergence d'un pèlerinage marial sur le site au début du XVII^e siècle, phénomène dont l'intensité ne fait que croître jusqu'à la première guerre mondiale. Couronnée basilique mineure en 1910, l'église est classée à l'inventaire du patrimoine exceptionnel de Wallonie et bénéficie depuis 2019 d'un projet de restauration complet.

La modernisation de la chapelle primitive en une somptueuse église est l'aboutissement d'un quart de siècle de débats et de conflits idéologiques, politiques et institutionnels, dont les contours restent à préciser malgré quelques études sur le sujet¹. L'analyse détaillée des divers projets proposés durant cette période offre l'opportunité d'étudier l'évolution et la résolution d'un important dossier patrimonial belge de la seconde moitié du XIX^e siècle à travers le prisme des multiples protagonistes impliqués, des intérêts qu'ils défendent, des stratégies qu'ils développent et des rapports de force qu'ils entretiennent².

*. – Antoine BAUDRY, docteur en histoire, art et archéologie, université de Liège, courriel : antoine.baudry@uliege.be

1. – Deux études évoquent ces débats de manière synthétique et incomplète (S. PHILIPPART, *Bonsecours au fil du temps...*, Péruwelz, 1985, p. 100-113 ; D. KAJDANSKI, « Histoire de la commune de Bon-Secours », *Cercle d'Histoire et d'Archéologie des deux Vernes*, hors-série, 2008, p. 42-46).

2. – Cette étude provient de notre recherche doctorale (A. BAUDRY, *Intervenir sur les édifices historiques en Belgique au XIX^e siècle*, thèse de doctorat inédite en histoire, histoire de l'art et archéologie, université de Liège, 2021, p. 262-286). Elle se base sur les archives des acteurs impliqués dans le processus d'intervention, soit la Fabrique d'église, l'administration communale, le ministère de la Justice (administration des cultes) et la Commission royale des Monuments (désormais CRM). Les archives de l'Évêché et de l'administration provinciale ne sont pas disponibles car respectivement détruites en 1940 et non inventoriées.



FIG. 1. – *L'église Notre-Dame-de-Bon-Secours à Péruwelz.* © KIK-IRPA, cliché E039915.

Une telle démarche faisant la part belle à l'ensemble du spectre des intervenants demeure marginale et novatrice à l'échelle du pays, la littérature traditionnelle dédiée aux chantiers patrimoniaux du XIX^e siècle se focalisant plus volontiers sur le rôle des architectes-dirigeants ou de la Commission royale des Monuments³. Par cette étude de cas bien documentée sur la question des acteurs, de leurs rôles et de leurs relations, le présent article entend démontrer la pertinence d'appréhender les projets architecturaux comme le résultat d'un processus collectif qui, en raison du paysage administratif et institutionnel belge, ne peut se soustraire aux jeux de pouvoirs et aux conflits idéologiques⁴. Une telle approche, nous le verrons, constitue par ailleurs un puissant révélateur de sens pour comprendre l'édifice actuel à la racine, qui frappe les esprits par sa disposition, ses perspectives monumentales, son ornementation soignée, l'articulation de ses volumes ou encore par son plan centré singulier.

La chapelle primitive

La colline sur laquelle est bâtie la chapelle et ensuite l'église est le point culminant d'un étroit plateau gréseux et sablonneux s'étendant depuis Hergnies au sud-ouest jusque par-delà Granglise, à l'est. Elle marque la partie nord d'une opulente forêt qui y déployait ses frondaisons avant l'expansion humaine aux Temps modernes. Sur ce site, véritable borne entre les bois de Condé, Blaton et le domaine de l'abbaye de Saint-Ghislain, émerge au XVI^e siècle une discrète dévotion à une statuette de la sainte Vierge liée à un chêne : « Notre-Dame du chêne d'entre deux bois »⁵.

Au début du XVII^e siècle, cette modeste ferveur populaire prend de l'ampleur, car elle cristallise des enjeux politiques, économiques et religieux conséquents. En 1603 en effet, au sortir des guerres de religions, la statuette disparaît, mais la dévotion au chêne persiste. Le curé de Saint-Quentin à Péruwelz, craignant l'émergence d'une superstition, fait abattre l'arbre et le remplace par un oratoire abritant une statuette mariale.

En 1634-1636, la région est en proie à de sévères épidémies. Nombre de Péruwelziens se rendent alors sur la colline pour prier la sainte Vierge. La ville étant effectivement préservée des calamités, les villageois se cotisent pour bâtir une petite chapelle en l'honneur de leur protectrice en 1636-1638.

3. – Instituée par le roi Léopold I^{er} en 1835, la CRM assure la conservation des monuments historiques de la nation et en contrôle les projets de restauration. Consulter H. STYNEN, *De onvoltooid verleden tijd. Een geschiedenis van de monumenten- en landschapszorg in België 1835-1940*, Bruxelles : Stichting Vlaams Erfgoed, 1998.

4. – Sur l'historiographie et le caractère collectif, voir A. BAUDRY, *Intervenir sur les édifices...*, *op. cit.* (n. 2), p. 24-34, 358-363.

5. – Selon les auteurs, la statuette est attachée à l'arbre, logée dans un creux ou placée sous une branche.

Un pèlerinage s'amorce alors. Compte tenu de l'affluence des fidèles, cette structure primitive est agrandie en 1643-1645 : le bâti initial est préservé, transformé en chœur et agrandi en direction de Péruwelz pour former une croix grecque à l'aide d'un espace central octogonal flanqué de volumes quadrangulaires (fig. 2-3). L'édifice, desservi par des prêtres, dépend de l'église Saint-Quentin à Péruwelz, elle-même placée sous la double autorité de l'abbé de Saint-Ghislain, collateur de la cure, et du décimateur, le comte de Croÿ – Solre (-le-Château), seigneur de Péruwelz.

L'expansion des XVII^e, XVIII^e et XIX^e siècles

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, le site s'urbanise et se développe parallèlement au pèlerinage⁶. Un hameau s'agglomère autour du sanctuaire, et lui emprunte son nom : Bon-Secours. La chapelle confesse alors sa modestie face aux foules qui se pressent à ses portes. Un projet d'agrandissement voit le jour au XVIII^e siècle, mais reste sans suite.

À la fin du XVIII^e siècle, la chapelle passe entre les mailles du filet révolutionnaire et échappe à la démolition. En 1803, le décret épiscopal réglant l'organisation du diocèse de Tournai érige Bon-Secours en paroisse indépendante, dédiée à la Sainte-Vierge. Celle-ci est toutefois supprimée par décret impérial cinq ans plus tard par le Gouvernement français, qui estime que l'église Saint-Quentin, située à un kilomètre, suffit au culte.

Le XIX^e siècle est marqué par un essor démographique conséquent. La région s'industrialise et voit fleurir tanneries, filatures, bonneteries ou encore brasseries, ce qui entraîne une augmentation significative de la population. De plus, le pèlerinage favorise une aisance économique pour les villageois qui établissent cafés, restaurants, hôtels et pensions de famille à proximité de la chapelle⁷. Le développement du chemin de fer et du tramway accentue un succès déjà bien établi.

En 1842, le Gouvernement belge rétablit Bon-Secours en paroisse autonome⁸. En 1860, cette dernière comprend entre 1 200 et 1 800 âmes, et la chapelle accueille entre 100 000 et 150 000 pèlerins annuellement, dont 10 000 à 15 000 lors de certaines cérémonies religieuses⁹. L'édifice ne peut toutefois pas accueillir plus de 300 personnes, ce qui pose des problèmes d'hygiène et de sécurité publiques, de mœurs ou encore de promotion de la foi. Pour y remédier, divers projets visant la construction d'une seconde église, l'agran-

6. – De 1 000 habitants en 1698, la population péruwelzienne passe à 5 000 en 1790.

7. – À titre illustratif, 95 maisons sont répertoriées sur le Mont de Péruwelz en 1795, contre 229 en 1830.

8. – La Fabrique est instaurée le 19 mars 1849.

9. – Les chiffres varient selon les auteurs. La destruction des archives diocésaines ne permet pas de trancher.



FIG. 2. – La chapelle du XVII^e siècle avant démolition. Collection de l'auteur.

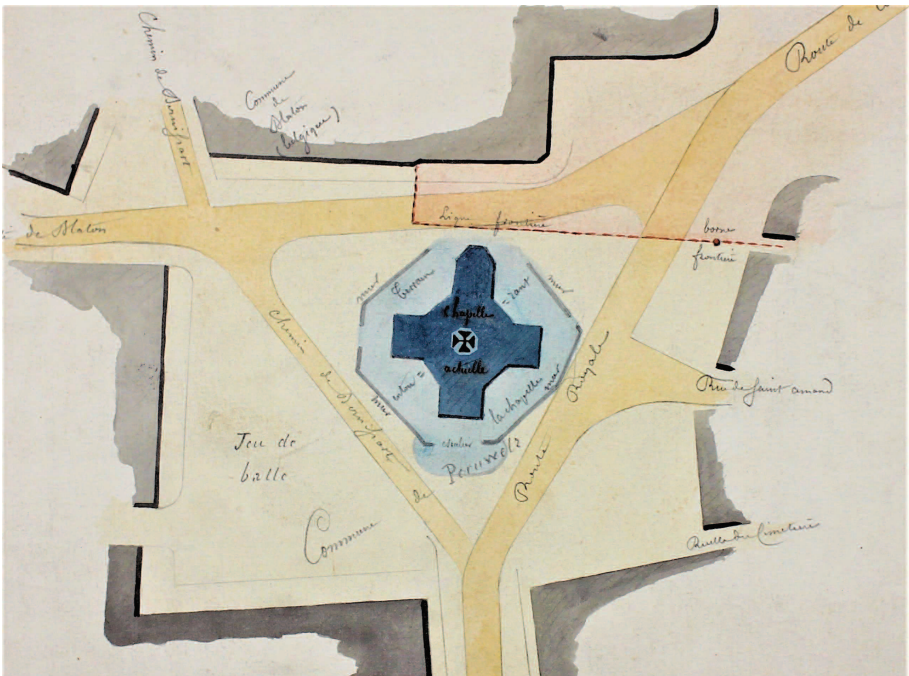


FIG. 3. – Plan du site, anonyme, vers 1870-1880. ACRMSF. © Auteur.

dissement de la chapelle ou sa reconstruction voient le jour au cours des décennies suivantes¹⁰.

Premiers projets, premiers débats (1858-1861)

En 1858, les fabriciens arrêtent la construction d'un clocher digne de ce nom pour les besoins de la vie paroissiale. La tâche est confiée à un architecte péruwelzien en vogue, Charles-Damas Vincent (1820-1888)¹¹. L'établissement de cette structure constitue la seule option viable pour doter l'édifice de nouvelles cloches. En effet, si l'exiguïté des lieux est reconnue et fait débat de longue date, aucune initiative n'est toutefois prise pour la résoudre (cf. *infra*).

L'autorité diocésaine réfrène cependant les fabriciens, car elle-même ambitionne une intervention sur le bâti¹². De fait, en 1860 ou peu avant, l'Évêché déclare vouloir reconstruire la chapelle en profitant pour ce faire des revenus annuels confortables de la Fabrique, alimentés par les dons généreux des pèlerins. La volonté de l'autorité épiscopale de promouvoir ce haut lieu de pèlerinage marial est-elle influencée par les apparitions survenues à Lourdes entre février et juillet 1858, ainsi que par le succès du pèlerinage qui s'ensuivit¹³ ?

Outre les paroissiens (dont les avis sont abordés plus bas), la démarche contrarie les cabaretiers établis à proximité de l'édifice, dont les estaminets servent de refuges aux fidèles rejetés à l'extérieur du temple. Cette opposition est soutenue par un précieux allié, Louis Jean-Baptiste Bacquin (1820-1862¹⁴), bourgmestre de Péruwelz d'obédience libérale anticléricale, peu enclin à promouvoir les affaires religieuses¹⁵. L'autorité communale est d'autant moins enthousiaste à l'idée de réaliser des travaux sur le site qu'elle est

10. – Pour des précisions sur cette introduction, voir C.-D. VINCENT, *Promenades aux environs de Péruwelz*, Péruwelz, 1846; L. BAUDELET, « Études historiques sur Bon-Secours », *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. 9, 1869, p. 252-296; L. PETIT, *Histoire civile et religieuse de la ville de Péruwelz (Hainaut)*, Mons, 1871; S. PHILIPPART, *Bonsecours...*, *op. cit.* (n. 1); D. KAJDANSKI, *Histoire de la commune...*, *op. cit.* (n. 1), p. 32-46; archives de la Fabrique d'église de Notre-Dame de Bon-Secours (désormais AF), actes paroissiaux, p. 1-11.

11. – Charles-Damas Vincent est nommé membre correspondant de la CRM en 1861 et accède au poste d'architecte provincial du Hainaut l'année suivante (A. VANDER LINDEN, « Vincent (Charles-Damas) », *Biographie nationale*, t. 26, Bruxelles, Émile Bruylant, 1938, col. 770-771).

12. – AF, actes paroissiaux, p. 11.

13. – J. BOUFLET et P. BOUTRY, *Un signe dans le ciel. Les apparitions de la Vierge*, Paris, Grasset, 1997 (Documents français). Sur l'importance générale du pèlerinage au XIX^e siècle, consulter par exemple P. D'HOLLANDER et C. LANGLOIS (dir.), *Foules catholiques et régulation romaine. Les couronnements des vierges de pèlerinage à l'époque contemporaine (XIX^e et XX^e siècles)*, actes du colloque de Limoges des 22 et 23 octobre 2009, Limoges, Pulim, 2011; J. GRÉVY, L. CHANTRE et P. D'HOLLANDER (dir.), *Politiques du pèlerinage. Du XVIII^e siècle à nos jours*, Rennes, PUR, 2014 (Collection Histoire).

14. – J.-L. DE PAEPE et C. RAINDORF-GERARD, *Le Parlement belge, 1831-1894. Données biographiques*, Bruxelles, Académie royale de Belgique, 1996, p. 13.

15. – S. PHILIPPART, *Bonsecours...*, *op. cit.* (n. 1), p. 101.

légalement obligée de suppléer la Fabrique si celle-ci se révèle impécunieuse. Qui plus est, quinze ans auparavant, elle a contribué à la reconstruction de l'église Saint-Quentin, édifice qu'elle juge suffisamment vaste et proche pour accueillir les fidèles de Bon-Secours¹⁶.

Par ailleurs, plusieurs membres ou proches du conseil communal siègent au Conseil de fabrique et en orientent les décisions¹⁷. Ayant assisté à une séance dudit conseil, le vicaire-général Charles-Joseph Voisin (1802-1872¹⁸) explique que les partisans de l'immobilité se coalisent pour inscrire au budget de la Fabrique « des dépenses considérables pour des embellissements, des adjonctions etc. de manière à faire renoncer au projet de reconstruction »¹⁹.

Appelée à la rescousse par le curé Augustin-Joseph Dejardin (1813-1874²⁰), la Commission royale des Monuments inspecte l'édifice le 12 avril 1860²¹. Les praticiens affirment qu'il n'est pas possible d'agrandir la chapelle « sans détruire ses belles proportions et sans en altérer complètement le caractère ». Il faut donc se borner à reconstruire et transformer en porche les deux petites salles jouxtant le portail (fig. 2), soit l'offranderie et la pièce aux cierges²². Confié à l'architecte Vincent, le projet est avalisé par l'institution²³, mais il ne plaît guère aux fabriciens qui l'estiment maladroit pour la circulation et le service culturel²⁴.

L'évêque de Tournai Gaspar-Joseph Labis (1792-1872²⁵) critique lui-aussi vivement cette idée car elle ne résout pas le problème majeur du site : l'exi-

16. – Le conseil communal rechigne par ailleurs à améliorer un édifice dont, dit-il, l'écrasante majorité des paroissiens est de nationalité française. Qui plus est, il craint des sanctions de l'État et de la Province, car ces derniers ont contribué financièrement à la reconstruction de l'église Saint-Quentin, à la condition que ce nouvel édifice fort coûteux satisfasse aux besoins de la population pour des décennies. L'argument économique est donc prégnant (Archives de l'État à Tournai, désormais AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 23 août 1858).

17. – Cette opposition est l'œuvre des membres Charlez-d'Autreppe, Désiré Quitton et Philippe Baugnies, qui démissionneront en 1863 (cf. *infra*). Ce dernier est sans doute lié à l'échevin et opposant Edmond Baugnies.

18. – Charles-Joseph Voisin est notamment membre de la commission de surveillance établie pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame, au sein de laquelle siège également l'architecte Justin Bruyenne (G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes XIX^e-XX^e siècles*, Tournai, Association d'archéologie industrielle de Tournai, 1990, p. 271-272).

19. – Archives de la Commission royale des Monuments, Sites et Fouilles, dossier Péruwelz 1.2 (désormais ACRMSF), lettre de Voisin à un destinataire anonyme, 15 février 1860.

20. – AF, actes paroissiaux, p. 9-11.

21. – ACRMSF, lettre de la CRM à Voisin, 7 avril 1860. Il s'agit des architectes Tilman-François Suys et Henri Partoes.

22. – *Ibid.*, lettre de la CRM au ministre de la Justice (désormais MJ), 28 avril 1860.

23. – *Ibid.*, lettre de l'administration communale à la CRM, 11 juillet 1860 ; lettre de la CRM à Vincent, 11 août 1860 ; lettre de la CRM à l'administration communale, 29 septembre 1860 ; AF, actes paroissiaux, p. 13.

24. – ACRMSF, lettre de Vincent à la CRM, 17 août 1860.

25. – Il n'est guère étonnant que l'évêque accorde une attention soutenue au cas péruwelzien. En effet, Labis répand la dévotion de l'Immaculée Conception dans son diocèse avant de participer à la proclamation du dogme à Rome en 1854. Il s'intéresse également aux conditions de vie du peuple.

guité de la chapelle. L'objectif du prélat est pragmatique, mais éloigné des considérations patrimoniales de la Commission :

« procurer à cette paroisse une chose indispensable qu'elle n'a pas, une Eglise suffisante pour sa population, en tenant compte du pèlerinage [et] procurer un local convenable pour l'exercice du Culte paroissial »²⁶.

Si l'autorité diocésaine propose de reconstruire intégralement l'édifice, ce plan est rapidement écarté en raison de l'opposition des administrations locales (commune et fabrique) et des habitants du bourg²⁷. À en croire un rapport de la Commission royale des Monuments, les premières craignent que le moindre changement n'impacte les intérêts religieux et économiques locaux, tandis que les seconds

« sont hostiles à tout déplacement, à toute modification grave de la chapelle qui leur a été légué par leurs ancêtres et qui à leurs yeux, comme à ceux des nombreux pèlerins, est un sanctuaire sacré qui doit rester intact »²⁸.

Pour ménager ces forces vives, l'évêque plaide pour la construction d'une église plus vaste, « un véritable monument qu'on pourrait [...] envier [à la paroisse] », soit une « rotonde » (un édifice de plan centré à déambulatoire) pourvue d'une crypte, au nord-est de la chapelle, en aménageant un couloir de communication entre les deux bâtisses²⁹.

Confié à l'architecte tournaisien Justin Bruyenne (1811-1896³⁰), le projet, de style néoroman comme l'affectionne le praticien, est refusé lors d'une réunion en septembre 1861 à laquelle participent le vicaire-général Voisin, des délégués de la Commission³¹, le député provincial Dujardin, les fabriciens et enfin Edmond Baugnies, échevin de la ville. Le nouveau curé de la paroisse assiste également aux discussions. Il s'agit de Louis Baudelet (1821-1880), « prêtre capable, érudit, perspicace et zélé », qui s'impliquera pour la reconstruction de son église au cours des vingt prochaines années³².

25. – (suite) Il est par ailleurs qualifié comme étant « autoritaire et soupçonneux à l'égard des pouvoirs civils », ce qu'illustre le dossier péruwelzien (A. SIMON, « Labis (Gaspard-Joseph) », *Biographie nationale*, t. 30, Bruxelles, Émile Bruylant, 1958, col. 493-496).

26. – ACRMSF, lettre de Labis à la CRM, 29 septembre 1861.

27. – AF, correspondance, lettre de la CRM à Labis, 19 septembre 1861.

28. – ACRMSF, notes de la CRM, non datées.

29. – *Ibid.*, lettre de Labis à la CRM, 9 avril 1861. Cet épisode rejoint la pensée du vicaire Voisin, qui déclarait vouloir ou bien ériger une « rotonde avec galerie, en renfermant dans l'œuvre les quatre absides de la chapelle actuelle », ou bien bâtir une nouvelle paroissiale à proximité (*Ibid.*, lettre de Voisin à un destinataire anonyme, 15 février 1860).

30. – L'intéressé s'occupe de nombreuses églises du diocèse et restaure la cathédrale Notre-Dame à compter de 1849. Il est membre correspondant de la CRM. On lui prête une très forte amitié avec le vicaire-général Voisin (G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes... op. cit.* (n. 18), p. 31-32).

31. – Il s'agit d'Alphonse Balat et de Louis de Curte.

32. – Il publie notamment deux contributions sur l'histoire de la chapelle dans lesquelles il plaide pour une intervention sur le bâti (L. BAUDELET, *Construction d'une église à Bonsecours (Péruwelz – Hainaut)*, Bruxelles, 1863; L. BAUDELET, *Études historiques sur Bon-Secours... op. cit.* (n. 10), p. 252-296).

Si aucun document graphique n'éclaire ce projet – probablement conservé aux archives diocésaines, détruites –, les remarques à son encontre sont consignées dans plusieurs courriers. Ainsi, la Commission royale des Monuments craint que l'élévation prononcée de la rotonde n'écrase la chapelle. Qui plus est, la présence de deux édifices aux styles radicalement différents et étrangement reliés apparaît comme une solution peu harmonieuse. L'institution allègue également que les perspectives idéales du site s'en trouveraient fâcheusement modifiées :

« on est frappé de la majesté de l'édifice placé sur une élévation dans l'axe de deux grandes routes [...]. Il ne s'agit pas ici d'un simple effet de perspective, mais d'un ensemble monumental, d'une rare harmonie, déterminé par la colline qui forme pour ainsi dire piédestal, et la coupole qui la surmonte »³³.

D'autres solutions sont évoquées, mais aucune ne satisfait les parties en présence. Par exemple, l'érection de trois nefs au nord-est de la chapelle, vers la place publique, déplaît à la Commission pour des raisons esthétiques. Quant à la construction d'une seconde église ailleurs dans le village, elle entraînerait une hausse des coûts ainsi que le désarroi des habitants qui verraient « avec peine et regret le clergé paroissial abandonner le vieux sanctuaire, pour aller célébrer les offices dans un autre »³⁴. En point final, la Commission, qui milite pour qu'aucune modification d'envergure ne dénature la construction primitive, préconise d'agrandir celle-ci à l'aide de quatre chapelles rayonnantes ;

« De cette façon, la chapelle, loin d'être déformée, recevrait un complément qui ajouterait à son aspect architectural dont on ne peut méconnaître l'élégance »³⁵.

L'évêque n'est guère séduit par ces propositions et quitte la table des négociations vexé :

« Vous avez jugé mon projet susceptible de pouvoir être exécuté et répondant à un besoin réel ; mais vous vous êtes arrêtés devant le défaut d'harmonie qu'il y aurait entre les deux constructions, croyant en cette circonstance devoir sacrifier l'utile à l'agréable [...]. Il est certainement louable de chercher à conserver des points de vue, mais il est des intérêts d'un ordre plus élevé, qu'on ne peut sacrifier à l'amour de la perspective »³⁶.

33. – ACRMSF, notes de la CRM, non datées. Des considérations économiques sont également prises en compte, car le projet exige des expropriations et des modifications de voiries (*Ibid.*, lettre de Voisin à un destinataire anonyme, non datée).

34. – *Ibid.*, notes de la CRM, non datées.

35. – AF, correspondance, lettre de la CRM à Labis, 19 septembre 1861.

36. – ACRMSF, lettre de Labis à la CRM, 29 septembre 1861 ; lettre de Voisin à un destinataire anonyme, non datée ; lettre de la CRM à Labis, 19 décembre 1861 ; lettre de la CRM au MJ, 19 décembre 1861.

Cette opposition, entre d'une part une Commission royale des Monuments qui souhaite conserver l'ancienne chapelle et n'y effectuer que des modifications modérées pour préserver l'esthétique du site et du bâtiment, et d'autre part, une autorité religieuse défendant l'idée de pourvoir aux besoins du culte et du pèlerinage, tout en souhaitant ériger un monument emblématique, s'installait pour vingt ans. Ces positions partisans allaient être soutenues par diverses administrations en fonction de leurs compositions et de leurs intérêts propres.

Une volonté religieuse qui tente de s'affirmer (1863-1866)

En mai 1863, le vicaire-général Jean-Baptiste Ponceau (1806-1882³⁷) propose à la fabrique de remplacer la chapelle par « un nouvel édifice de forme polygonale ressemblant le plus possible à l'ancien, mais d'une dimension plus grande », tout en préservant les routes alentours (fig. 3). L'autorité diocésaine relance ici son idée initiale visant à reconstruire l'édifice, en essayant probablement, par ces modifications, de ménager la Commission royale des Monuments et les autorités locales. Étonnamment, la fabrique entérine ce choix. Ce revirement de bord s'explique par la démission de trois membres hostiles au changement et saturés par les débats et les pressions des années précédentes³⁸. Sans doute les autres membres sont-ils aussi rassérénés par la volonté de maintenir le souvenir de l'ancienne chapelle, d'en préserver les accès et de dégager des bénéfiques religieux (et financiers) plus importants. Charles-Damas Vincent, désormais architecte provincial, est une nouvelle fois chargé du projet (fig. 4)³⁹. Il s'agit d'une église néogothique de plan centré octogonal à déambulatoire, à trois niveaux d'élévation couronnés par un dôme, pouvant accueillir 1 030 personnes⁴⁰.

Malgré de vives tensions locales⁴¹, le 3 juillet 1864, les autorités ecclésiastiques « unifiées » prennent la décision de reconstruire l'église sur fonds propres, pour ainsi contourner l'argument économique avancé les années précédentes par l'Administration communale (cf. notes 16 et 33), pilotée depuis peu par le bourgmestre libéral et opposant Édouard-Auguste Simon (1825-1902⁴²). Elles sollicitent également l'autorisation du conseil provincial pour réaliser une tombola destinée à financer le projet⁴³. La démarche, néanmoins,

37. – G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes...*, *op. cit.* (n. 18), p. 213.

38. – AF, actes paroissiaux, p. 16; ACRMSF, lettre de Vincent à la CRM, 31 mai 1862. Il s'agit de Philippe Baugnies, Charlez-d'Autreppes et Léopold Quitton.

39. – AF, actes paroissiaux, p. 14.

40. – *Ibid.*, p. 14; ACRMSF, notes anonymes, 22 septembre 1865. L'inspiration de l'église Sainte-Marie à Schaerbeek est ici manifeste.

41. – AF, actes paroissiaux, p. 16.

42. – *Édouard Simon et son temps (1825-1902)*, Péruwelz, Cercle d'histoire et d'archéologie des deux Vernes, 2003; G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes...*, *op. cit.* (n. 18), p. 508.

43. – AF, actes paroissiaux, p. 16; AF, correspondance, lettre de Vincent au Conseil de Fabrique (désormais CF), 2 juin 1864.



FIG. 4. – *Projet de rotonde, 1863-1864, architecte Vincent. ACRMSF. © Auteur.*

fait chou blanc. En effet, le conseil communal se réfugie derrière les vues de la Commission et émet donc un avis défavorable sur le projet architectural⁴⁴. La Députation permanente du conseil provincial, quant à elle, si elle souscrit collégalement à ces desseins⁴⁵, rejette cependant le principe de la loterie, dont le résultat est trop incertain pour un financement de cette envergure (180000 francs). La Fabrique doit donc réunir elle-même la somme indiquée⁴⁶.

Sollicitée par le Gouverneur libéral Louis Troye (1804-1875) sur la viabilité du projet, la Commission royale des Monuments douche une fois encore les ambitions des autorités religieuses sur le plan idéologique⁴⁷ : il faut ou bien ériger quatre chapelles rayonnantes, ou bien construire une nouvelle église, ailleurs dans le village, mais préserver la chapelle⁴⁸.

Après être revenu à la charge en de multiples occasions⁴⁹, le Conseil de Fabrique déclare forfait et annonce, le 1^{er} avril 1866, qu'il consent à se plier aux vues de la Commission royale des Monuments⁵⁰. Sans doute la situation locale est-elle de moins en moins soutenable en raison de l'accroissement démographique constant et du succès grandissant du pèlerinage. L'architecte Vincent est donc remis à contribution pour élaborer un projet d'agrandissement par le biais de quatre chapelles rayonnantes (fig. 5-6)⁵¹.

Le 11 octobre toutefois, les plans sont passés au crible par le Comité provincial des Monuments⁵², qui émet un avis hautement défavorable à leur rencontre :

« Tous les Membres du Comité [...] sont d'avis unanime, sauf une abstention (M. Vincent), que l'exécution de ce projet serait sans utilité et causerait de graves inconvénients. Elle serait inutile, parce que l'agrandissement ne consisterait qu'en de petits espaces de quelques mètres carrés, où l'on pourrait placer si peu de personnes, que l'encombrement, et tous les dangers qui en résultent, ne cesseraient pas d'exister. Puis, comme la construction de quatre

44. – *Ibid.* ; AF, bureau des marguilliers, séance du 12 décembre 1864 ; AF, correspondance, lettre du CF à l'administration communale, 20 septembre 1864. L'administration communale, qui estime la chapelle suffisante pour les besoins du culte et craint pour les finances publiques, s'appuie également sur une pétition signée par 68 chefs de famille s'opposant à la construction projetée (AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 26 août 1864).

45. – AF, correspondance, lettre du CF au Gouverneur, 12 décembre 1864.

46. – AF, bureau des marguilliers, séance du 12 décembre 1864.

47. – AF, actes paroissiaux, p. 16.

48. – ACRMSF, lettre de la CRM au Gouverneur, 21 novembre 1865.

49. – AF, correspondance, lettre du CF au Gouverneur, 31 janvier 1866 ; AF, actes paroissiaux, p. 17 ; AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 9 mars 1866.

50. – AF, correspondance, lettre du CF à l'administration communale, 10 novembre 1866.

51. – AF, actes paroissiaux, p. 16.

52. – Les Comités provinciaux des Monuments sont institués le 31 mai 1860 pour aider la commission centrale. Rattachés aux administrations provinciales, ils se réunissent sous la présidence des gouverneurs (*Bulletin des Commissions royales d'Art et d'Archéologie*, t. 1, Bruxelles, de Bols-Wittouck, 1862, p. 235-236).

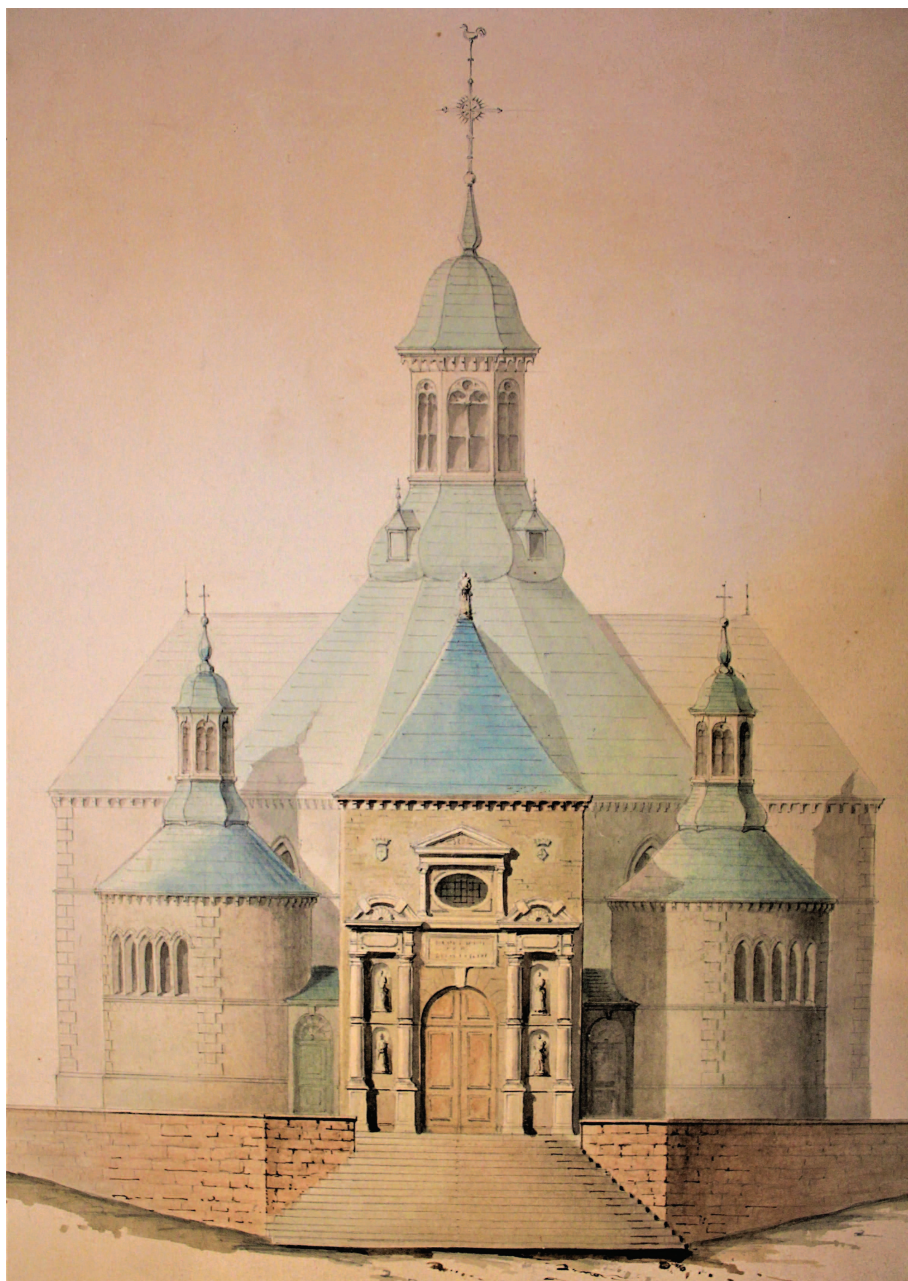


FIG. 5. – *Projet de chapelles rayonnantes, 1866, architecte Vincent. ACRMSF. © Auteur.*

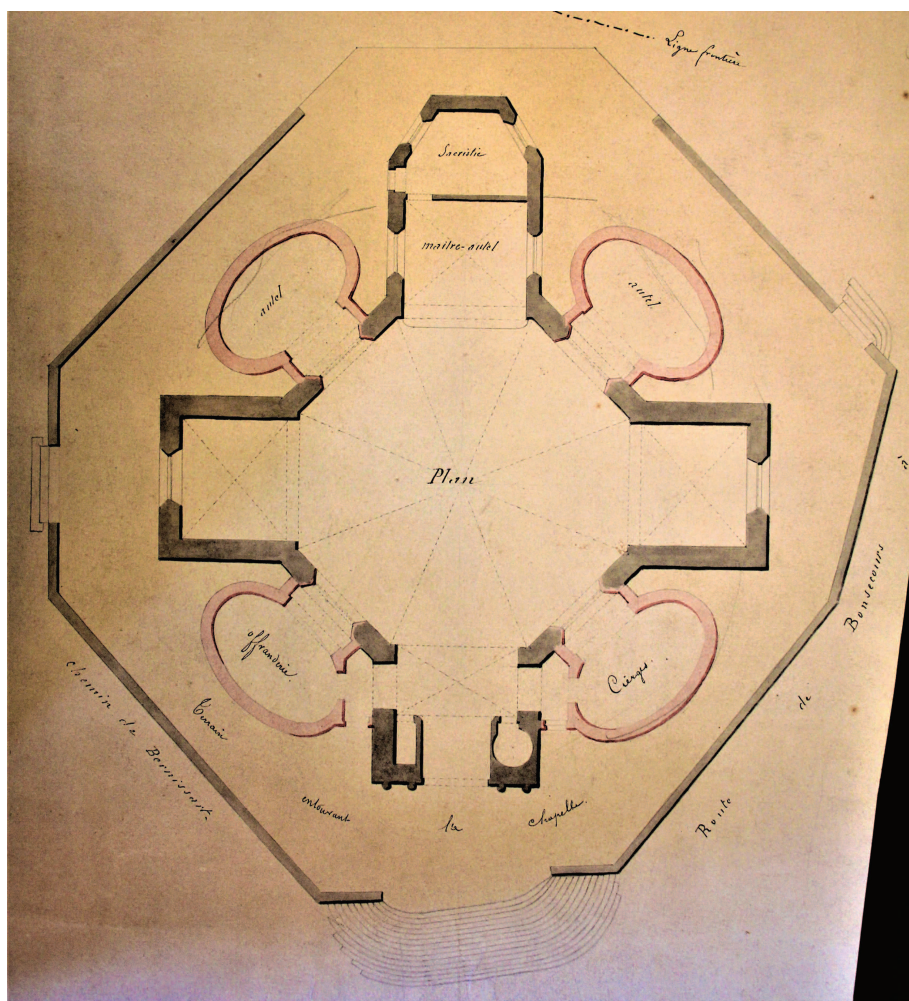


FIG. 6. – *Projet de chapelles rayonnantes, 1866, architecte Vincent. ACRMSF. © Auteur.*

petits hors d'œuvre dans les angles de la chapelle coûterait une somme très-considérable, cette dépense mettrait la fabrique dans l'impossibilité de construire une église, dont la nécessité est maintenant mieux comprise et devient tous les jours plus urgente. En conséquence, et en présence de tous les accidents qui ont déjà été occasionnés par la réunion trop nombreuse, tant des habitants que des étrangers qui se rendent à la chapelle de Bon-Secours, accidents fréquents qui ont été souvent signalés, le Comité se voit obligé d'émettre une opinion tout-à-fait défavorable au sujet du projet de l'agrandissement de cette chapelle »⁵³.

53. – ACRMSF, lettre du Comité provincial des Monuments au Gouverneur, 24 décembre 1866.

La position défendue par le comité n'est guère étonnante, car celui-ci se compose, entre autres, de l'architecte Justin Bruyenne, du vicaire-général Charles-Joseph Voisin et d'Idesbald Le Maistre d'Anstaing, des proches de l'autorité diocésaine...⁵⁴

Face à ces arguments, la Commission s'incline. Conformément à son opinion initiale, elle déclare qu'il faut donc bâtir une seconde église⁵⁵. Malgré ces avancées, le dossier sombre dans une léthargie administrative au cours des années suivantes, probablement en raison des désaccords qui animent les institutions et l'impossibilité d'en dégager un consensus.

Le projet parallèle de la Commission royale des Monuments (1871-1873)

La question d'une reconstruction basée sur les plans de l'architecte Vincent élaborés en 1863-1864 est relancée par la Fabrique en mars 1871⁵⁶, en raison des économies réalisées par l'institution et de l'urgence de la situation⁵⁷. L'idée est toujours encouragée par l'autorité diocésaine pour les motifs habituels : exigüité, hygiène, préservation des intérêts matériels et religieux des habitants et des pèlerins, etc.⁵⁸ Elle est combattue, sans surprise aucune, par le conseil communal, acquis aux vues de la Commission royale des Monuments⁵⁹.

Parallèlement à ces démarches qui lui déplaisent, la Commission encourage l'architecte Vincent à revoir sa copie d'agrandissement, avec pour seuls mots d'ordre « [tendre] surtout à conserver autant que possible la silhouette de l'édifice actuel »⁶⁰. À l'instar du projet de 1866, le nouveau plan comprend quatre chapelles rayonnantes couronnées de dômes, mais comporte une adjonction : un porche et un avant-corps d'environ six mètres de long prolongent le bras nord de la chapelle vers la place publique, ce qui permettrait

54. – Idesbald Le Maistre d'Anstaing fait notamment partie de la commission de surveillance pour la restauration de la cathédrale Notre-Dame (G. LEFEBVRE, *Biographies tournaisiennes...*, *op. cit.* (n. 18), p. 167).

55. – AF, correspondance, lettre de la CRM au Gouverneur, 29 janvier 1867.

56. – *Ibid.*, correspondance, lettre du CF au MJ, 3 mars 1871.

57. – *Ibid.*, lettre anonyme, 7 mars 1872 ; Archives générales du Royaume, ministère de la Justice, Cultes, Bâtiments du culte, dossier 2711 (désormais AGR, cultes), lettre du Gouverneur au MJ, 10 avril 1872. En 1872, la Fabrique dispose d'un capital de 95 000 francs, une somme à laquelle s'ajoutent 40 000 francs mis à disposition par l'Évêché dès 1864. À titre d'assurance, elle précise que les bénéfices annuels sont généreux (10 000 francs) et combleront les déficits, d'autant plus qu'elle dispose de propriétés bâties estimées entre 50 000 et 60 000 francs (AF, correspondance, lettre anonyme au Gouverneur, 3 décembre 1872).

58. – AF, correspondance, lettre du CF à l'évêque de Tournai, 10 mai 1871 ; lettre anonyme, 7 mars 1872.

59. – *Ibid.*, lettre de l'administration communale au Gouverneur, 20 avril 1871.

60. – ACRMSF, lettres de la CRM à Vincent, 8 mai et 30 juillet 1872 ; lettres de Vincent à la CRM, 24 mai et 15 juillet 1872.

d'accueillir 532 personnes⁶¹. Alors qu'elle s'était positionnée contre un tel ajout en 1861 (cf. *supra*), la Commission avalise ce travail, et le ministre de la Justice Théophile de Lantsheere (1833-1918) en autorise l'adjudication publique⁶². C'était toutefois sans compter sur l'opiniâtreté des fabriciens, dont les projets sont nettement plus ambitieux...

Les projets Duray-van de Wiele (1873-1878)

Constatant que sa rotonde octogonale est à deux doigts de se faire torpiller par l'agrandissement de Charles-Damas Vincent piloté par la Commission⁶³, la Fabrique commande une nouvelle étude visant la reconstruction intégrale de l'édifice⁶⁴, encouragée comme de coutume par l'autorité épiscopale⁶⁵. L'architecte Vincent n'est pas repris, ce qui s'explique par de multiples raisons : ses projets de rotonde n'aboutissent à aucun consensus, sa collaboration avec la Commission royale des Monuments est sans doute mal venue, mais encore, il est probablement mal perçu en tant qu'architecte provincial. En effet, le nouvel évêque de Tournai Edmond Dumont (1828-1892) combat vivement les catholiques libéraux, parti majoritaire au sein de l'administration provinciale entre 1870 et 1878⁶⁶.

L'idée principale est d'abandonner le plan centré au profit du plan basilical, jugé mieux adapté au culte, au chant, à la prédication, et de surcroît plus pittoresque⁶⁷. Une première mouture est présentée au conseil de Fabrique en 1875 et défendue devant la Commission royale des Monuments⁶⁸. Les actes paroissiaux précisent que le projet

61. – AF, correspondance, lettre de Vincent au CF, 22 septembre 1873 ; lettre de l'administration communale au MJ, 13 août 1877 ; ACRMSF, notes de la CRM, 20 mai 1873 ; lettre de la CRM au Gouverneur, 28 mai 1873.

62. – AGR, cultes, lettre de la CRM au Gouverneur, 2 juillet 1873 ; AF, actes paroissiaux, p. 17.

63. – AF, correspondance, lettre de Vincent au CF, 22 septembre 1873.

64. – *Ibid.*, lettre du CF au MJ, 22 décembre 1873.

65. – *Ibid.*, lettre de l'évêque Dumont, non datée.

66. – Edmond Dumont attache une grande importance à l'organisation de son diocèse et pratique de fatigants pèlerinages. Il est particulièrement opposé aux catholiques libéraux à la fin de sa mandature (A. SIMON, « Dumont (Edmont-Joseph-Hyacinthe) », *Biographie nationale*, t. 30, Bruxelles, Émile Bruylant, 1958, col. 351-352).

67. – AGR, cultes, annexe au projet de reconstruction de l'église de Bon secours à Péruwelz, 3 janvier 1876.

68. – AF, actes paroissiaux, p. 17 ; ACRMSF, lettre de la CRM à Duray, 27 décembre 1875.

« avait pour auteur M [Vital] Duray⁶⁹, curé d'Ellignies Ste Anne [...], quoique pour des nécessités administratives, il fût signé du nom de [Félix] Vandewiele⁷⁰, architecte à Bruxelles »⁷¹.

Moyennant quelques modifications souhaitées par l'institution⁷², de nouveaux plans sont soumis aux autorités en juin 1876. L'église, de plan basilical (fig. 7-8), s'étend vers la place publique, en partie sur le terrain communal. Elle comprend une ample crypte ainsi qu'un vaisseau principal à double colatéraux et tribunes, une imposante tour de croisée située dans l'axe des routes Péruwelz-Condé et une façade ornée d'un mur-pignon duquel se détachent deux tours. La Fabrique précise qu'elle supportera l'intégralité des dépenses colossales, évaluées à 596 840 francs⁷³, et procèdera aux échanges de parcelles nécessaires avec la Commune⁷⁴. Le 15 juillet, après quinze années de militance, la Commission avalise enfin ce projet faisant table rase du passé, « bien que, dans les élévations et les détails, il demande encore, selon nous, certaines études »⁷⁵. Son avis n'est malheureusement pas motivé.

Si, dans un premier temps, le ministre de la Justice est disposé à accepter ce projet⁷⁶, il émet cependant un avis défavorable. La raison de ce refus provient une nouvelle fois du conseil communal de Péruwelz. Si ce dernier reconnaît le caractère « habile » de la construction, il se positionne néanmoins contre le plan soumis, peu adapté aux reliefs du terrain et aux voiries existantes (fig. 9). La Fabrique revoit donc sa copie. Elle propose de réduire l'ampleur de la crypte et du chœur pour ne pas modifier la route Péruwelz-Condé (à droite sur le plan), mais aussi, de ne construire provisoirement que deux travées de la nef, pour ainsi ne pas empiéter sur la place publique et le chemin de Bernissart (à gauche sur le plan)⁷⁷.

69. – Vital Duray (1823/1825-1892) reste une figure énigmatique. Curé d'Ellignies-Sainte-Anne et pratiquant l'architecture, il est l'auteur de plusieurs édifices religieux en Hainaut. Il est par ailleurs membre correspondant de la CRM (P. LIETARD, « Un curieux homme : Vital Duray, curé d'Ellignies-Sainte-Anne (1823-1892) », *Coup d'œil sur Belœil*, n° 3, 1980, p. 54-61).

70. – Félix van de Wiele est un architecte bruxellois peu étudié, auteur de plusieurs églises, dont Saint-Vincent à Mesvin, Sainte-Gertrude à Lasne-Chapelle-Saint-Lambert et l'ancienne église Sainte-Croix à Ixelles. Il a également en charge la restauration de la cathédrale de Malines (base de données BALaT de l'IRPA).

71. – AF, actes paroissiaux, p. 17.

72. – Outre des remarques techniques sur la conduite du chantier, la Commission exige des garanties sur l'acquisition des parcelles nécessaires. Qui plus est, elle juge les premiers plans soumis assez déplorables : « [Ils] ne sont rien moins que satisfaisants et dénotent chez leur auteur une grande inexpérience du style adopté » (AGR, cultes, lettre de la CRM au MJ, 18 janvier 1876).

73. – AF, correspondance, lettre du MJ au CF, 8 mars 1877.

74. – ACRMSF, lettre du MJ à la CRM, 7 juillet 1875.

75. – AGR, cultes, lettre de la CRM au MJ, 22 juillet 1876. Notons que l'institution pointe l'ampleur et la richesse excessives de l'église, mais tolère cependant ces caractéristiques, puisque seule la Fabrique doit intervenir financièrement (*Ibid.*, lettre de la CRM au MJ, 22 juillet 1876).

76. – AGR, cultes, lettre du MJ au Gouverneur, 5 septembre 1877.

77. – AÉT, lettres du CF au MJ, 27 juin et 22 août 1877 ; lettre du CF au Gouverneur, 28 juillet 1877 ; lettres du Gouverneur au CF, 7 et 18 août 1877.

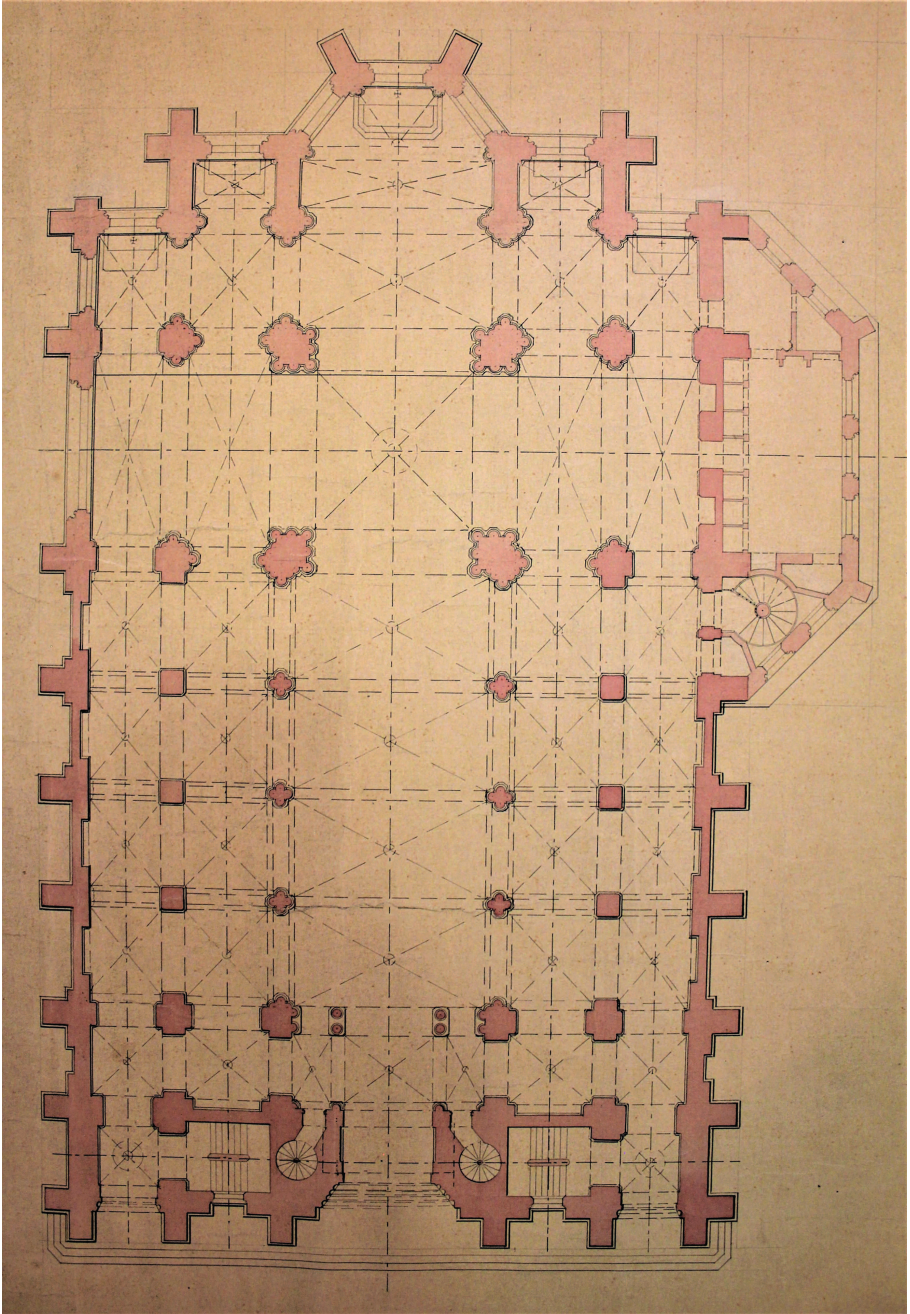


FIG. 7. – *Projet d'église basilicale, 1877, architectes Duray-van de Wiele. ACRMSF.*
© Auteur.



FIG. 8. – *Projet d'église basilicale, 1877, architectes Duray-van de Wiele. ACRMSF. © Auteur.*

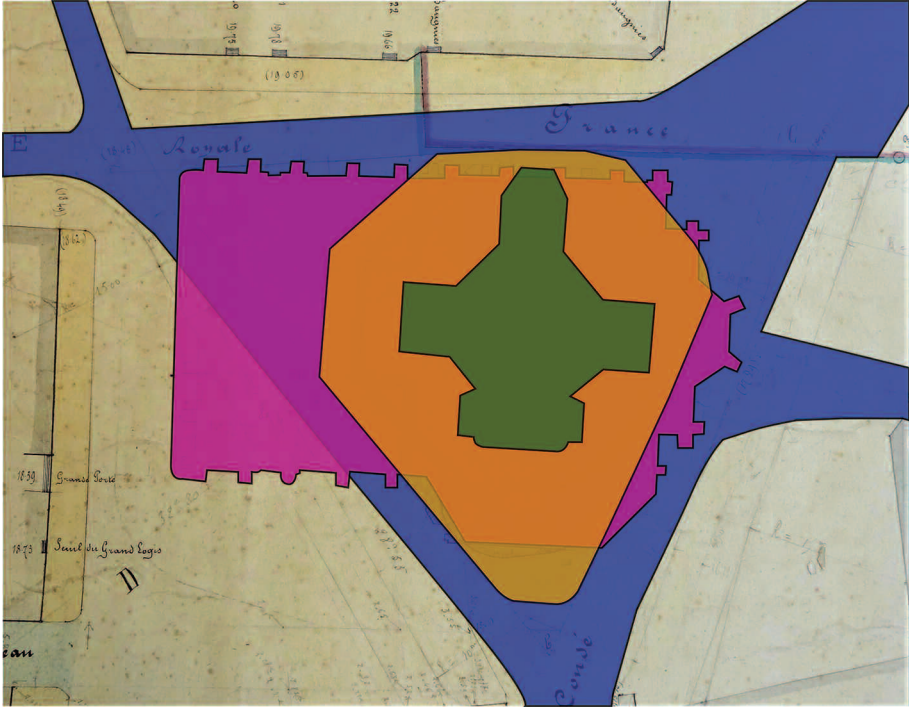


FIG. 9. – Plan de la place avec chapelle primitive (vert), aménagement des abords (jaune), l'église projetée de Duray-van de Wiele (rose) et les voiries (bleu), 1876. AÉT. © Auteur.

La Commune vote contre cette proposition, car elle n'estime pas convenable de laisser l'église inachevée et anticipe les demandes qu'une telle situation provoquera. Une fois encore, elle plébiscite le projet de Vincent de 1873 qui, selon elle, n'altère pas la chapelle et ne nécessite pas de complexes modifications de voirie⁷⁸. Malgré cette opposition, le ministre de la Justice consent à accepter le projet de « van de Wiele », aux conditions énoncées par la Fabrique : financer l'entreprise sur fonds propres et limiter l'emprise de la nouvelle église⁷⁹. Le 1^{er} octobre 1877, la construction est autorisée par arrêté royal⁸⁰, pour autant qu'elle se restreigne, dans un premier temps, à la crypte, au chevet, au transept, ainsi qu'à la tour de croisée et sa flèche.

Un nouveau coup de boutoir émane de l'administration communale peu de temps après. À la suite d'une ultime vérification des plans modifiés, il s'avère

78. – AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 27 juillet 1877.

79. – *Ibid.*, lettre du MJ au Gouverneur, 12 septembre 1877 ; ACRMSF, lettre du MJ à la CRM, 11 septembre 1877.

80. – AGR, cultes, arrêté royal du 1^{er} octobre 1877.

que la construction projetée empiète toujours sur la voirie et le territoire communal, au chevet. La ville exige que cette affaire soit réglée avec l'administration des Ponts et Chaussées, et entendue avec le Gouvernement français, car l'église doit être érigée à moins de deux mètres de la France, ce qui contrevient à l'article 69 du traité sur les limites des frontières de 1820⁸¹.

Vers un projet définitif (1879-1883)

Au début de l'année 1879, la Fabrique annonce aux autorités publiques qu'en raison des difficultés posées par l'administration des Ponts et Chaussées – sur la démolition de plusieurs maisons, les modifications de voiries, leurs coûts et les lourdes formalités qu'elles entraînent –, elle renonce au projet avalisé deux ans auparavant. En revanche, elle propose de mettre à l'étude un projet plus simple et moins dispendieux, visant à inclure la nouvelle église dans l'emprise de la chapelle, en conservant la même orientation. Les avantages sont nombreux : un empiètement minime sur la place publique, des voiries laissées intactes et augmentées de trottoirs, une perspective marquée, la conservation du lieu de culte et la préservation des intérêts privés des voisins, l'assurance que les offrandes soient employées en respectant leurs donateurs, etc.⁸² Le conseil communal se rallie à ces vues, en émettant toutefois quelques réserves : la Fabrique doit céder des terrains pour compenser son emprise sur la place publique, fournir les autorisations pour bâtir si près de la frontière, financer elle-même les opérations et procéder à une enquête de voisinage. Au terme de longues tractations, ces demandes se résolvent toutes positivement et, le 20 mars 1881, un accord est enfin conclu entre la Fabrique et la Commune⁸³.

Le 2 juillet 1881, après avoir approché sans succès Henri Beyært (1823-1894)⁸⁴, les fabriciens désignent l'architecte Frans Bæckelmans (1827-1896⁸⁵) pour assurer la reconstruction de leur église⁸⁶. Son projet (fig. 10-12), chiffré à 863 830 francs, est approuvé par le conseil de Fabrique, la Commune et la Commission deux ans plus tard⁸⁷, agrémenté du commentaire suivant, dont la rareté mérite d'être soulignée :

81. – Cet article stipule qu'il est interdit d'ériger une nouvelle bâtisse à moins de 10 mètres de la frontière, ou 5 mètres si la frontière est incluse dans l'axe d'une route mitoyenne (AF, actes paroissiaux, p. 19; AF, correspondance, lettre de l'administration communale au CF, 22 décembre 1877).

82. – AF, correspondance, lettre du MJ au CF, 11 juin 1878.

83. – AGR, cultes, séance du CF du 2 janvier 1881; accord entre l'administration communale, l'administration des Ponts et Chaussées et le CF, 12 novembre 1881; ACRMSF, lettre du curé Guillaume à la CRM, 20 mars 1881.

84. – AÉT, décisions du conseil communal de Péruwelz, séance du 24 juin 1881; J. VICTOIR, « Beyært, Henri », *Nouvelle biographie nationale*, vol. 2, Bruxelles, 1990, p. 34-37.

85. – *Bulletin mensuel de Notre Dame de Bonsecours (Péruwelz)*, n° 1, Bon-Secours, 1887, p. 12-13.

86. – AF, actes paroissiaux, p. 35.

87. – *Ibid.*, p. 38.

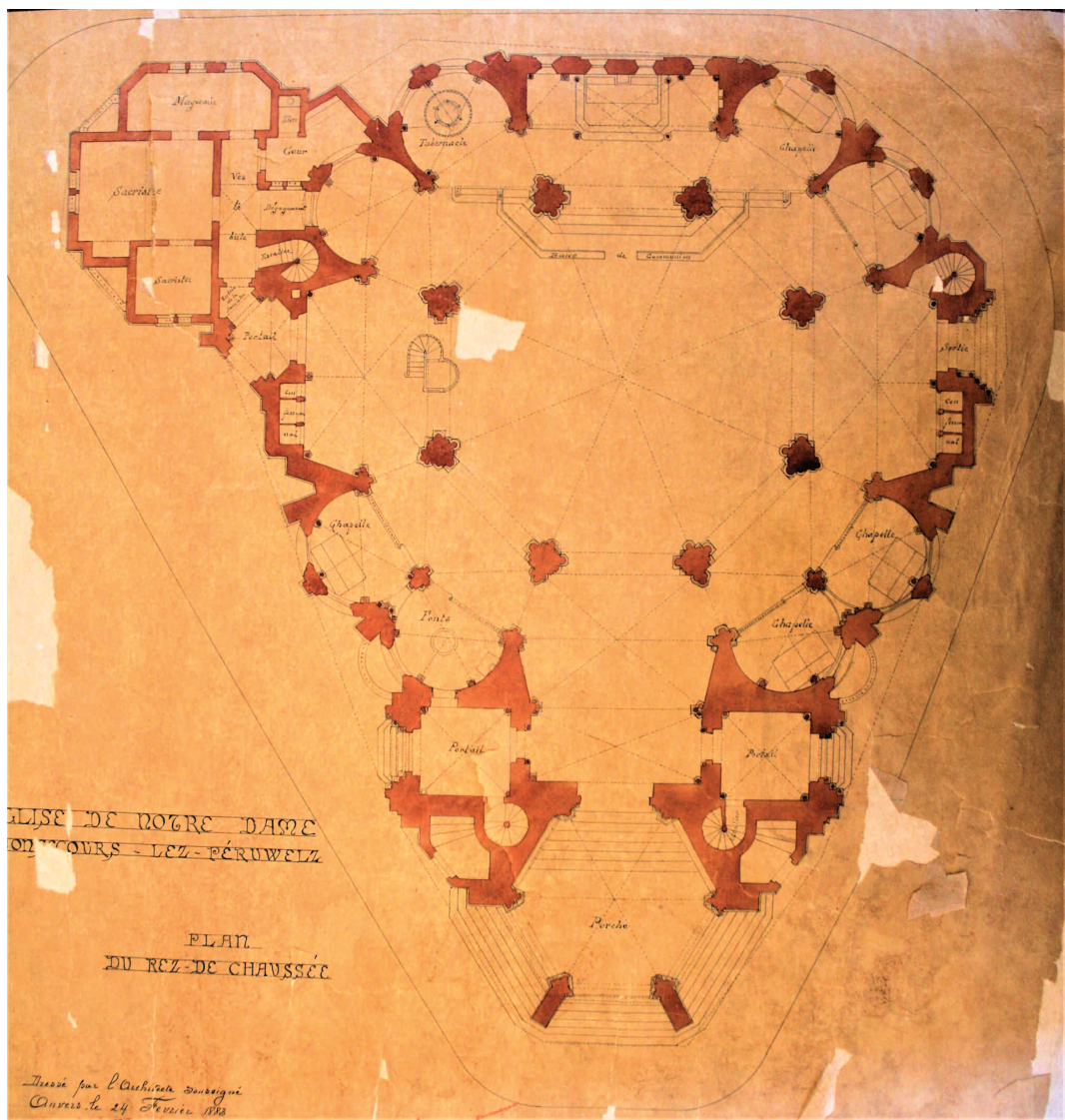


FIG. 10. – Projet de l’église néogothique accepté et concrétisé, 1883, architecte Bäckelmans. ACRMSF. © Auteur.



FIG. 11. – Projet de l'église néogothique accepté et concrétisé, 1883, architecte Bæckelmans. ACRMSF. © Auteur.

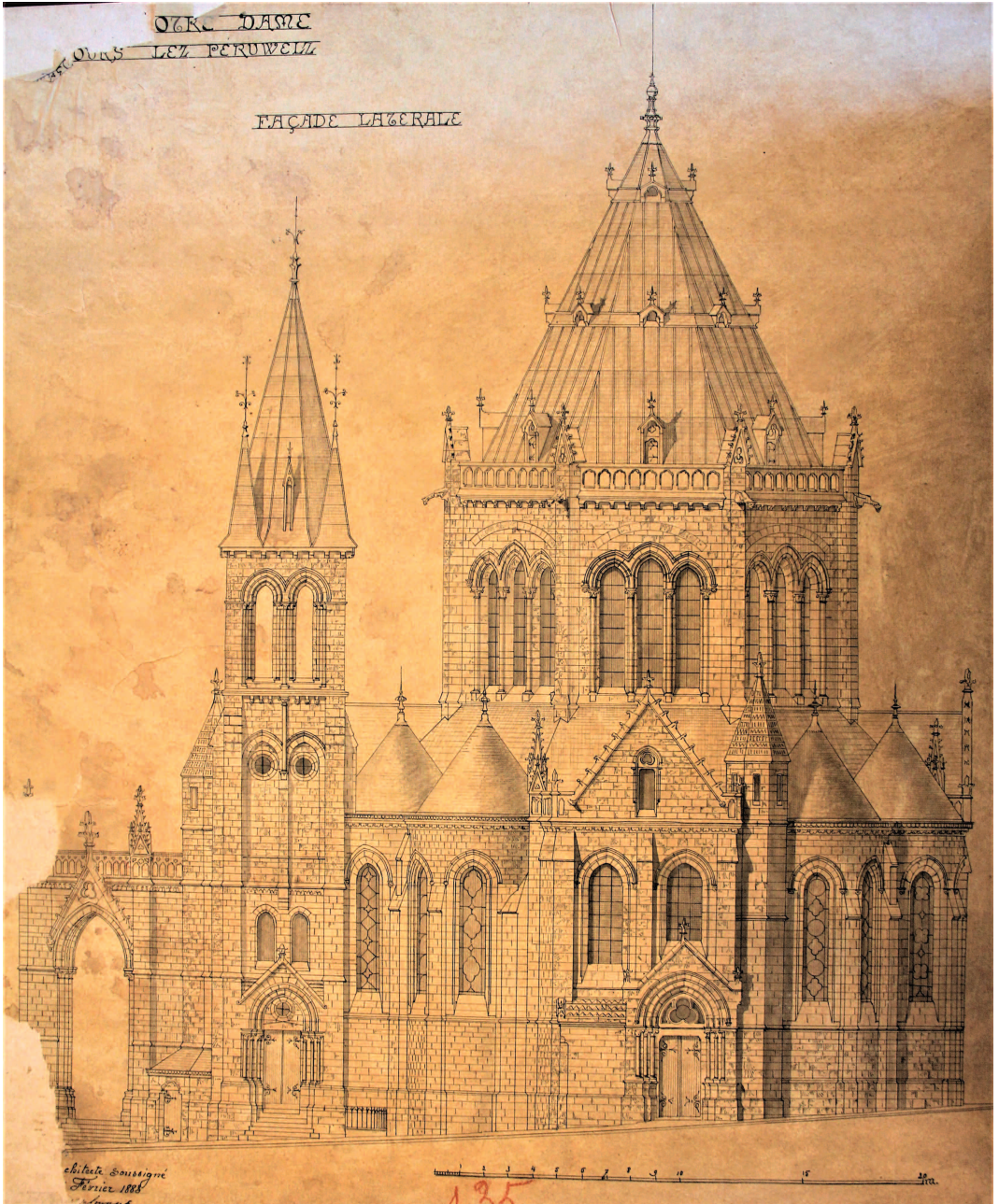


FIG. 12. – *Projet de l'église néogothique accepté et concrétisé, 1883, architecte Bäckelmans.*
ACRMSF. © Auteur.

« [ces plans] constituent une étude des plus remarquables et nous nous faisons un devoir d'adresser toutes nos félicitations à l'auteur pour cette conception vraiment artistique »⁸⁸.

Le 16 juin 1884, un arrêté royal autorise ces travaux⁸⁹. La démolition de l'ancienne chapelle est entamée le 1^{er} mai 1885⁹⁰. Le 2 juillet, la première pierre du nouvel édifice est posée lors d'une cérémonie rassemblant 30 000 pèlerins et de nombreuses personnalités ecclésiastiques⁹¹. S'engage alors une nouvelle aventure, celle de la construction de l'église actuelle, qui sera menée de main de maître par le successeur de Louis Baudalet, décédé quelques mois avant les accords entre la Fabrique et la Commune : l'énergique curé Antoine Édouard Guillaume (1836-1922), nommé par l'évêque « avec la mission spéciale de travailler à mener à bonne fin la grande œuvre de la reconstruction de l'église »⁹².

L'église est déjà livrée au culte depuis quelques années lorsque sonne l'heure de son achèvement avec la pose du campanile en décembre 1898, soit deux ans après la mort de Bäckelmans, dont le projet est scrupuleusement respecté. Ce dernier, idéalement adapté aux reliefs du site, s'appuie sur certaines formes architecturales de la chapelle tout en mobilisant, du moins est-il séduisant de le croire, certains éléments de ses prédécesseurs : un plan centré, composé d'une nef centrale octogonale flanquée d'un déambulatoire et de chapelles rayonnantes, une crypte, des tribunes, un style néogothique inspiré du XIII^e siècle (on notera la persistance d'*oculi* dans le chœur, comme dans la chapelle primitive), un porche flanqué de deux tours, une tour centrale située dans l'axe des routes Péruwelz-Condé, une ornementation foisonnante, un lanternon visible à des kilomètres, etc.⁹³ Bäckelmans satisfait ainsi aux souhaits de l'autorité épiscopale, en offrant à celle-ci un véritable monument d'art, à la fois respectueux des traditions locales et pleinement adapté aux exigences du lieu et de son époque. L'architecte Henri Beyæert, délégué par la Commission royale des Monuments, en fera un éloge concis ; « Ce sera [...] une des meilleures œuvres gothiques qui aura été faite, ce siècle »⁹⁴.

88. – La Commission ne lui demande que d'abaisser l'inclinaison du dôme et de remplacer sa terminaison par une couronne ou une statue éventuellement placée sous un dais (ACRMSF, lettre de la CRM au MJ, 14 mai 1883).

89. – AF, correspondance, arrêté royal du 16 juin 1884.

90. – *Ibid.*, lettre du CF à l'administration communale, 1^{er} mai 1885.

91. – AF, actes paroissiaux, p. 47.

92. – *Ibid.*, p. 34.

93. – Les blasons du XVII^e siècle de l'ancienne façade de la chapelle, de même que certaines pierres de fondation retrouvées lors des excavations, sont réemployés dans la crypte.

94. – AF, bureau des marguilliers, séance du 29 décembre 1889.

Synthèse et conclusions

La chapelle érigée au cours de la première moitié du xvii^e siècle pour magnifier la statuette miraculeuse de la sainte Vierge confesse rapidement sa modestie en raison de l'essor démographique conséquent du hameau de Bon-Secours et du succès du pèlerinage marial, deux phénomènes dont l'amplitude ne fait que croître au cours du xix^e siècle. Lorsqu'est promulguée la paroisse en 1842, l'édifice ne satisfait plus aux exigences du culte et de l'hygiène depuis longtemps⁹⁵. Toute intervention lourde sur le bâti ou sur le site est néanmoins vivement combattue par les habitants du bourg, par l'administration communale ainsi que par certains fabriciens, pour des motifs principalement idéologiques et économiques, mais aussi, en raison d'un attachement aux traditions.

La décision de reconstruire la chapelle en 1858-1860 émane de l'autorité diocésaine, soucieuse de favoriser le pèlerinage local et les affaires paroissiales⁹⁶, peut-être influencée en cela par les événements de Lourdes. La question chevillée au corps, l'Évêché n'aura de cesse de promouvoir et d'encourager cette entreprise par de multiples moyens. Ainsi, il propose des projets et supporte les fabriciens acquis à cette cause (les deux institutions font front commun en 1863), en leur apportant un soutien financier, en nommant un personnel compétent (les curés Louis Baudalet et Antoine Édouard Guillaume) et en profitant de certains alliés idéalement positionnés dans l'administration provinciale (Justin Bruyenne, Charles-Joseph Voisin, Idesbald Le Maître d'Anstaing). Des stratégies financières sont également mises sur pied pour contourner les obstacles, ce qui amène au financement des opérations sur fonds propres ; il en résultera une liberté créative exacerbée.

À cette volonté de doter Bon-Secours d'une église satisfaisant aux besoins paroissiaux et d'un monument digne de ce haut site de pèlerinage s'oppose celle de la Commission royale des Monuments. L'institution, à l'origine sollicitée pour faire taire toute opposition locale, souhaite quant à elle préserver la chapelle en raison de ses formes architecturales, de son implantation harmonieuse dans le paysage et de ses perspectives édifiantes, bien que d'autres motifs soient également évoqués – maintien des traditions, respect des habitants, etc. Il est par ailleurs interpellant de constater que malgré son rôle théoriquement consultatif, la Commission royale des Monuments n'hésite pas à promouvoir, voire initier, à plusieurs reprises, les projets de Charles-Damas Vincent visant l'agrandissement de la chapelle, en réponse aux projets parallèles défendus par la Fabrique et l'Évêché.

95. – Il faut que l'espace soit suffisamment vaste et aéré pour permettre une circulation de l'air et des fidèles, particulièrement lors des enterrements et des journées caniculaires.

96. – Il serait pertinent de comparer l'implication de l'autorité diocésaine à Bon-Secours avec d'autres églises hainuyères, pour ainsi mesurer plus finement l'importance du site à l'échelle du diocèse.

L'avis de la Commission sert de bouclier idéologique au conseil communal, hostile à tout changement et à la promotion des affaires religieuses, et dont le point de vue est mâtiné d'importantes considérations économiques : ne rien modifier, pour ne rien perdre. Ces deux institutions changent toutefois leur fusil d'épaule au fil du temps, probablement au gré de leurs compositions, de leurs intérêts et de la situation locale de plus en plus délicate. Ainsi, la Commission royale des Monuments accepte-t-elle de sacrifier l'ancienne chapelle à partir de 1875-1876, tandis que l'Administration communale, si elle privilégie de nouveaux arguments à compter de cette date (les législations, les échanges de parcelles, les modifications de voiries, etc.), se montre progressivement encline à la négociation à compter de 1878-1879⁹⁷. *In fine*, ces débats et ces conflits, échelonnés sur une vingtaine d'années, aboutissent à la construction d'une nouvelle église telle que l'évêque Labis l'avait rêvé, et en nourrissent, à plus d'un titre, la composition et les choix architecturaux.

En outre, cette étude de cas démontre la pertinence de s'intéresser à tous les acteurs, institutions et administrations impliqués dans le processus global d'une intervention patrimoniale en Belgique au XIX^e siècle. En effet, l'historiographie de ces dernières décennies a principalement mis l'accent sur un cercle restreint de protagonistes, au premier rang desquels figurent les architectes auteurs de projet ou investis d'une mission de contrôle, n'offrant ainsi qu'un regard partiel et orienté du phénomène. Or, le cas péruwelzien l'illustre à merveille, de tels projets demeurent moins le résultat d'un unique « créateur » que la somme d'apports multiples émanant de diverses initiatives, légitimés par des lois ainsi que par une structure administrative et un paysage institutionnel propre au pays. Une intervention s'apparente donc à une véritable construction de société régie par les compromis, les rapports de force, les pressions politiques et idéologiques, ou encore les relations personnelles et le réseautage professionnel. Une telle approche doit nous inviter à renouveler notre regard sur les réalisations du « siècle romantique », et ce d'autant plus qu'à l'heure où sonne la « patrimonialisation » et la restauration croissantes de ces interventions, elle confère à l'architecture ancienne une signification nouvelle.

Mots-clés : église, patrimoine, pèlerinage, réseaux, néogothique, intervention.

97. – Les raisons de cet assouplissement nous échappent.

Revue du Nord

N° 440 - Juillet-Septembre 2021

In memoriam Charles Engrand (1935-2021). Philippe Guignet 409

Articles

Les étapes de la « paix de Dieu » dans les diocèses de Gérard de Cambrai (XI^e siècle). Dominique Barthélemy 413

Marguerite Porete et l'enquête de 1323 sur le béguinage Sainte-Élisabeth de Valenciennes. Huanan Lu 451

L'église des Dominicains de Lille (1645-1672). Ali Mechri 487

Napoléon à Lille (1810). De la présence impériale à une mémoire occultée. Cédric Audibert 521

Agrandir, maintenir ou reconstruire ? Projets et débats relatifs à l'église Notre-Dame-de-Bon-Secours à Péruwelz au XIX^e siècle. Antoine Baudry 543

Le général Faidherbe (1818-1889). De la campagne de l'Armée du Nord au Sénat. *Une adhésion sans faille à la République.* Christophe Robinne 571

Notes critiques et comptes rendus d'ouvrages

Actualités scientifiques 627

Soutenances de thèse et d'habilitation à diriger des recherches

- Thèses de Doctorat

Nathalie DEREYMÆKER, *Le plan-relief, fiabilité et contexte d'une représentation miniature de la ville*. Présentation de la thèse et compte rendu de la soutenance par Éloi Vincendet. 629

Julien RYCX, (Université de Lille), *Georges Laguerre ou l'itinéraire d'un oublié de la République (1858-1912)*, Présentation de la thèse et compte rendu de la soutenance par Ivan Burel. 633

Informations diverses

I.S.S.N. : 0035-2624

Prix : 18 €



Avec le soutien du

